



unesco

Convention du
patrimoine mondial

46 COM

WHC/24/46.COM/6A

Paris, le 7 juin 2024

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-sixième session
New Delhi, Inde
21-31 juillet 2024**

Point 6 de l'ordre du jour provisoire :

**Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et
Rapport d'avancement sur les centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial**

**Point 6A. Activités de renforcement des capacités associées au patrimoine mondial
et suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des
capacités**

RÉSUMÉ

Dans sa Décision **45 COM 6**, le Comité du patrimoine mondial a demandé au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de soumettre un rapport d'avancement sur les activités de renforcement des capacités en lien avec le patrimoine mondial et sur la révision de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), pour examen lors de sa 46^e session. Ce document comprend un rapport d'avancement couvrant la période allant de juillet 2023 à juin 2024.

Projet de décision : 46 COM 6A, voir point III.

I. SUIVI DE LA STRATÉGIE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

1. La [Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités](#) (WHCBS) a été élaborée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les Organisations consultatives, les centres de catégorie 2 (C2C) placés sous l'égide de l'UNESCO et d'autres partenaires du renforcement des capacités, avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial et du gouvernement suisse, et approuvée lors de la 35^e session du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2011 ; Décision **35 COM 9B**).
2. L'importance des programmes de renforcement des capacités a été mise en lumière par les évaluations de 2017 de l'IOS de l'UNESCO ainsi que par les récentes réunions du groupe de travail à composition non limitée (Décision **45 COM 11**). De nombreux États parties ont intégré des dispositions clés dans leurs législations, politiques et cadres stratégiques nationaux, souvent en harmonie avec les priorités en matière de développement durable, même si des disparités subsistent d'une Convention culturelle à l'autre.
3. Le Centre du patrimoine mondial a élaboré une [page web sur le renforcement des capacités pour le patrimoine mondial](#), régulièrement mise à jour, afin d'encourager, d'assister et de soutenir les États parties dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de réglementations et d'initiatives de formation en faveur du patrimoine mondial.

A. Mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS)

4. Depuis l'adoption de la WHCBS en 2011, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et d'autres partenaires ont travaillé en étroite collaboration sur des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux, visant à relever les défis et à répondre aux besoins des praticiens du patrimoine mondial, des institutions (notamment les décideurs et les responsables politiques) et des communautés. Le renforcement des capacités demeure une priorité essentielle pour fournir aux États parties et à leurs partenaires, y compris les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, l'expertise nécessaire pour protéger et gérer efficacement leurs biens du patrimoine mondial. Ces efforts contribuent significativement à maintenir la représentativité de la Liste du patrimoine mondial et à renforcer la crédibilité de la Convention, comme le démontrent les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et les Plans d'action cadre régionaux qui y sont associés.
5. Les chaires UNESCO constituent un élément central de la WHCBS et continuent à jouer un rôle crucial en tant que prestataires de services de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial. Des informations sur les chaires UNESCO liées au patrimoine mondial sont disponibles sur la [plateforme en ligne du programme UNITWIN/chaires UNESCO](#). Par exemple, dans le cadre du programme de la chaire UNESCO sur le patrimoine culturel et la gestion des risques, l'Université de Ritsumeikan a organisé, en collaboration avec l'ICCROM, une formation internationale sur la gestion des risques liés aux catastrophes pour le patrimoine culturel en 2023.
6. L'ICCROM continue de mettre régulièrement à jour les informations relatives aux opportunités de formation en matière de patrimoine mondial et de conservation du patrimoine culturel, ainsi que sur les événements et les activités, à la fois sur son [site web](#) et sur ses réseaux sociaux. Ces sources fournissent également des informations essentielles sur les questions de conservation, ainsi que sur les opportunités de formation et d'emploi dans ce domaine. D'autres activités sont présentées dans les documents WHC/24/46.COM/5A et WHC/24/46.COM/5B.

B. Programme Leadership du patrimoine mondial

7. Le programme Leadership du patrimoine mondial (WHL), coordonné par l'ICCROM et l'UICN et basé à l'ICCROM, est soutenu par le ministère norvégien du Climat et de l'Environnement et le Service du patrimoine coréen (KHS). Il travaille en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS pour renforcer les compétences des praticiens impliqués dans la Convention du patrimoine mondial. Des informations détaillées sur la mise en œuvre du WHL sont disponibles sur le site Internet de l'ICCROM et dans le document WHC/24/46.COM/5B. D'autres partenaires impliqués dans le renforcement des capacités, tels que les universités et les centres de catégorie 2, collaborent à des activités spécifiques du programme.
8. Le WHL s'articule autour de quatre modules (création de réseaux d'apprentissage, gestion efficace, évaluation de l'impact et résilience) :
 - a) Le cours [Gestion du patrimoine mondial : Peuples Nature Culture \(PNC\)](#) constitue le cours de base intégré adoptant « l'approche du lieu de patrimoine ». Il couvre la structure complète et le cycle de gestion du patrimoine, allant de la compréhension du lieu à travers les mécanismes de gouvernance, jusqu'aux processus de planification visant à obtenir des résultats bénéfiques tant pour le patrimoine que pour la société.
 - b) [Améliorer l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial](#) est un cours conçu en collaboration avec les équipes responsables de la gestion de biens spécifiques. Son objectif est d'évaluer la santé du système de gestion en utilisant la *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0* (2023).
 - c) Le cours intitulé [L'évaluation d'impact dans un contexte de patrimoine mondial](#) se concentre sur le renforcement des capacités en matière de préparation, de mise en œuvre et d'examen des évaluations d'impact, en mettant l'accent sur les valeurs et les attributs du patrimoine mondial, conformément aux décisions du Comité du patrimoine mondial et aux Orientations.
 - d) [Gestion des risques de catastrophes et renforcement de la résilience pour le patrimoine mondial](#) est un cours qui oriente les participants dans l'élaboration de mesures de gestion du patrimoine tenant compte des multiples aléas et facteurs de risque liés aux catastrophes. Il leur permet d'explorer des solutions de gestion pour atténuer les risques, s'adapter et se préparer aux menaces pesant sur les biens du patrimoine mondial.
9. Chaque module adopte une **approche de formation des formateurs**, permettant aux anciens participants de contribuer avec leurs idées et leurs connaissances approfondies à la conception et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial.
10. En 2023, le WHL a organisé au total 14 cours, comprenant huit sur la gestion, un sur la gestion des risques liés aux catastrophes, et cinq sur l'évaluation de l'impact. De plus, il a coorganisé un Forum qui a bénéficié à 618 participants venant de 113 pays différents. En termes d'équilibre entre les genres, 51,1 % des participants se sont identifiés comme des femmes et 48,9 % comme des hommes. Ces cours ont reçu 1 138 demandes, ce qui indique que les ressources et capacités actuelles ne permettent de répondre qu'à 50 % des besoins exprimés.

C. Initiatives régionales et thématiques de renforcement des capacités

11. Dans le cadre de la WHCBS, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, les C2C, les États parties intéressés et d'autres partenaires concernés ont également élaboré et mis en œuvre des initiatives régionales de renforcement des capacités, dont certaines sont énumérées ci-dessous. Des détails sur ces activités sont disponibles dans les documents WHC/24/46.COM/5A, WHC/24/46.COM/INF.5A, WHC/24/46.COM/5B, WHC/24/46.COM/6B, WHC/24/46.COM/7, WHC/24/46.COM/10A et WHC/24/46.COM/10B.
12. Dans la région **Asie-Pacifique**, les activités de renforcement des capacités comprenaient un atelier sur la réduction des risques liés aux catastrophes en Asie centrale, des projets de conservation menés au Viet Nam, au Sri Lanka et en Chine, le suivi de l'assistance d'urgence au Pakistan, des sessions de formation sur les évaluations d'impact au Népal et en Thaïlande, ainsi que des partenariats visant à favoriser l'innovation et la coopération pour les biens du patrimoine mondial. Depuis l'approbation du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et de son Plan d'action cadre régional associé lors de la 45^e session élargie du Comité (Riyad, 2023), des actions ont été entreprises pour mettre en œuvre ce Plan d'action en étroite collaboration avec les bureaux de l'UNESCO dans la région.
13. Dans la région de **l'Amérique latine et des Caraïbes**, des initiatives de renforcement des capacités ont permis d'améliorer la gestion du tourisme durable et la conservation des biens du patrimoine mondial. Les initiatives se sont concentrées notamment sur l'élaboration d'un plan de gestion actualisé pour la période 2024-2028 sur le site maya de Copán au Honduras, sur des séances de tutorat de l'ICCROM portant sur la nouvelle *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0*, ainsi que sur l'organisation d'un cours international à l'intention des gestionnaires de sites et des experts des PEID des Caraïbes. Les activités de coopération entre l'Institut régional du patrimoine mondial (C2C) à Zacatecas, au Mexique, et l'ICCROM incluaient des cours en ligne sur la photogrammétrie numérique appliquée au patrimoine culturel. La Chaire UNESCO sur le tourisme durable a organisé des ateliers pour mettre en œuvre le Plan d'action régional dans le cadre du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.
14. Dans la région **Europe et Amérique du Nord**, les initiatives de renforcement des capacités se sont concentrées sur l'amélioration de la conservation et de la gestion du patrimoine, incluant notamment des ateliers sur la réduction des risques liés aux catastrophes et la préparation aux situations d'urgence à Kiev, ainsi qu'un soutien pour renforcer les compétences en matière de SIG dans la région d'Ohrid. Les ateliers de renforcement des capacités se sont axés sur le développement et la finalisation du Plan d'action régional pour le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Lors des réunions d'experts, la discussion a porté sur la corrélation entre les projets d'énergie renouvelable, notamment ceux liés à l'énergie solaire, et leur incidence sur les biens inscrits au patrimoine mondial. L'objectif est d'élaborer des orientations pour une meilleure intégration dans les contextes patrimoniaux.
15. Dans la région **Afrique**, des formations et des ateliers ont renforcé les capacités des États parties, en mettant l'accent sur une gestion et une conservation efficaces, sur l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription, sur le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la réduction des risques de catastrophe. Parmi les activités notables figurent les ateliers visant à renforcer les capacités des experts du patrimoine afin d'accroître le nombre de sites africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Rwanda a franchi une étape importante avec l'inscription du Parc national de Nyungwe sur cette liste. Le programme de mentorat destiné aux professionnels africains du patrimoine a impliqué 20 mentorés ; des directives relatives aux paysages urbains historiques ont été élaborées, tandis que la formation sur les évaluations

d'impact visait à renforcer la capacité des autorités locales et des experts du patrimoine à gérer les sites du patrimoine mondial dans le cadre du développement.

16. Dans la région des **États arabes**, les initiatives de renforcement des capacités, conformément au Plan d'action régional adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021), ont mis l'accent sur la gestion du patrimoine et l'élaboration de l'état de conservation souhaité pour le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR). Parmi les activités notables figurent un atelier de formation visant à fournir un aperçu de la gestion du patrimoine en Égypte, un projet en Tunisie visant à intégrer la *Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique* (2011) et les politiques de développement durable dans la gestion des médinas, ainsi que des réunions visant à élaborer le DSOCR et les mesures correctives associées pour les biens en Syrie et en Irak.
17. L'**Unité patrimoine naturel** travaille activement à renforcer les capacités pour faire face à l'épidémie de grippe aviaire qui affecte de nombreux sites naturels du patrimoine mondial. En 2024, des cas de grippe aviaire ont été signalés pour la première fois en Amérique latine, touchant des sites tels que les îles Galápagos (Équateur) et la péninsule de Valdés (Argentine), affectant à la fois des espèces d'oiseaux et des mammifères marins.
18. Le **programme PEID** a participé à « l'Atelier régional sur le patrimoine mondial dans les pays insulaires du Pacifique », renforçant les capacités et les connaissances des représentants des États membres du Pacifique (y compris Nauru, qui n'a pas encore ratifié la Convention). Il visait à fournir des orientations sur l'élaboration et la soumission de Listes indicatives en utilisant des méthodes telles que l'harmonisation, l'utilisation du processus en amont et/ou le recours à l'avis d'experts pour identifier les sites présentant un fort potentiel à démontrer une valeur universelle exceptionnelle (VUE), ainsi que sur l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription crédibles.
19. Le **programme des villes du patrimoine mondial** a mis en œuvre diverses initiatives de renforcement des capacités, comprenant notamment 24 sessions pour la troisième consultation des États membres, l'élaboration de l'Atlas du patrimoine urbain de l'UNESCO et d'un document d'orientation visant à aider les gestionnaires de sites et les praticiens à mieux gérer les villes historiques. De plus, un atelier de la chaire UNESCO s'est concentré sur le renforcement des capacités de gestion du patrimoine urbain des villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.
20. Le **programme marin du patrimoine mondial** a organisé des événements pour renforcer les capacités des 50 biens marins du patrimoine mondial répartis dans 37 pays. La 5^e Conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial, qui s'est tenue en octobre 2023, a rassemblé des gestionnaires de sites et des experts mondiaux pour discuter des défis et des solutions en matière de protection de la biodiversité des océans. Trois réunions en ligne ont été organisées pour les sites marins du patrimoine mondial, ouvertes aux gestionnaires d'aires marines protégées du monde entier. Ces réunions ont abordé des sujets tels que le financement des aires marines protégées, l'investissement dans les récifs coralliens inscrits au patrimoine mondial et la gestion des impacts des sources terrestres de pollution ainsi que la qualité de l'eau.
21. Le Centre du patrimoine mondial, par le biais de son **Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial** et de ses divers activités et initiatives, a soutenu les capacités des États parties à faire progresser l'éducation au patrimoine et à sensibiliser les jeunes du monde entier. Le Programme a continué à mobiliser les communautés locales (par le biais d'ONG, d'organisations de jeunesse, d'institutions, etc.) pour travailler aux côtés des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, des commissions nationales de l'UNESCO et des délégations permanentes de l'UNESCO et mettre en œuvre des activités de conservation pratiques sur les sites. Soixante-dix chantiers d'action ont été mis en œuvre en 2023 sur 62 biens et sites du patrimoine mondial.

figurant sur les listes indicatives, par 54 organisations dans 31 pays, qui ont activement impliqué les jeunes et les communautés locales dans des activités concrètes de préservation, dans le cadre de l'Initiative du volontariat pour le patrimoine mondial. Dans un effort concerté et continu d'intégrer le patrimoine mondial dans les systèmes d'éducation, le programme est engagé dans la mise à jour du kit « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » (accès libre), et son adaptation à la technologie numérique interactive et à l'apprentissage en ligne (E-learning) en étroite collaboration avec le Réseau des écoles associées de l'UNESCO au Secteur de l'Education et les Commissions nationales pour l'UNESCO.

II. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

22. La WHCBS a célébré son 10^e anniversaire en 2021, et le Comité du patrimoine mondial a demandé une évaluation de sa mise en œuvre basée sur les résultats, conformément à la Décision **43 COM 6** (Bakou, 2019). Le soutien financier du Royaume d'Arabie Saoudite a permis de financer un contrat pour l'E.C.O. Institute for Ecology, qui a réalisé son [évaluation](#) de mai 2022 à avril 2023 en consultation avec un groupe de référence et conformément aux demandes du Comité (voir le [résumé vidéo des évaluateurs](#)). Le Comité a approuvé l'évaluation lors de sa 45^e session élargie (Riyad, 2023), en soulignant les [recommandations](#) des évaluateurs pour guider la révision demandée de la WHCBS.
23. Les principales recommandations incluent la création d'un groupe de travail mondial, la définition du renforcement des capacités comme l'aptitude à gérer et à coordonner un « cycle politique fondé sur des données probantes », l'amélioration de la coordination, la définition et le ciblage de groupes spécifiques, la focalisation sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), la contribution aux 5 C, la définition des résultats attendus, l'allocation d'un budget dédié, le développement d'un portefeuille de projets et de programmes stratégiques, le renforcement du mandat des Centres de Catégorie 2 (C2C) et d'autres partenaires clés, ainsi que l'utilisation du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques comme source d'information précieuse sur les besoins en matière de capacités, les priorités et les niveaux de référence.
24. Les évaluateurs ont mis en évidence la nécessité de remédier à l'absence de financement spécifique pour les activités de renforcement des capacités dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial. Lors de sa 45^e session élargie, le Comité a alloué 172 000 dollars des États-Unis à la ligne budgétaire du Fonds du patrimoine mondial consacrée au renforcement des capacités. Bien que cela représente une première étape essentielle, ce montant est loin de fournir le financement durable et à long terme nécessaire pour établir le programme de renforcement des capacités au Centre du patrimoine mondial, tel que recommandé par l'évaluation et approuvé par le Comité.
25. Dans sa Décision **45 COM 6**, le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial, en coopération avec l'ICCROM, l'UICN et l'ICOMOS, d'élaborer une nouvelle Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial pour la décennie 2025-2035, définissant des priorités claires, des objectifs stratégiques, les performances et résultats escomptés, s'appuyant sur les résultats de l'évaluation indépendante de la Stratégie et les directives mises en place par les évaluateurs à cette fin, et prenant en compte les résultats de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, à présenter pour examen à sa 47^e session, si les fonds le permettent.
26. Le Comité a également renouvelé son appel aux États parties pour qu'ils apportent des ressources financières au Centre du patrimoine mondial et aux Centres de Catégorie 2 liés au patrimoine mondial afin de soutenir la mise à jour de la WHCBS. À ce jour, aucune ressource n'a été fournie pour cet exercice. Néanmoins, le Centre du patrimoine mondial

et l'ICCROM ont commencé à mettre en œuvre un plan de travail pour réviser la WHCBS, en utilisant le financement limité disponible du Fonds du patrimoine mondial, conformément à la demande du Comité. Cependant, cette mise en œuvre sera pleinement réalisée lorsque les fonds nécessaires seront disponibles.

27. L'objectif principal de la stratégie révisée sera d'améliorer l'efficacité et l'impact des initiatives de renforcement des capacités dans le cadre du patrimoine mondial. Elle sera organisée en tenant compte des principales recommandations de l'évaluation, permettant ainsi une coordination efficace des efforts pour relever les défis mondiaux et atteindre les objectifs de développement durable en préservant le patrimoine culturel et naturel à l'échelle mondiale.
28. Le plan de travail révisé de la WHCBS comprendra l'examen des conclusions de l'évaluation, l'intégration des résultats des Plans d'action cadre régionaux du troisième cycle des Rapports périodiques, ainsi que l'élaboration de systèmes de collecte de données pour le suivi et l'évaluation des activités de renforcement des capacités. Les données compilées faciliteront l'élaboration d'une théorie du changement en collaboration avec un groupe d'experts internationaux. Par conséquent, la théorie du changement et la version révisée de la WHCBS seront structurées autour des questions prioritaires, des publics cible, des actions du programme, des résultats attendus, des impacts et des indicateurs. Des réflexions sont également en cours pour maximiser l'utilisation des données fournies par les prestataires de services de renforcement des capacités dans la planification, le rapport au Comité du patrimoine mondial et le suivi de l'efficacité à moyen et long terme des activités de renforcement des capacités.

III. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 46 COM 6A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/24/46.COM/6A,*
2. *Rappelant la Décision **45 COM 6**, adoptée lors de sa 45^e session élargie (Riyad, 2023),*
3. *Rappelant les résultats de l'évaluation indépendante de la WHCBS en 2023 et les orientations des évaluateurs pour la révision de la WHCBS, et rappelant également sa demande que le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les Organisations consultatives, élabore une nouvelle Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités pour la décennie 2025-2035, pour examen à sa 47^e session, si les fonds le permettent,*
4. *Salue les progrès réalisés par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les Organisations consultatives, les États parties, les centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO et liés au patrimoine mondial, ainsi que les chaires UNESCO, dans la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités de 2011 (WHCBS) ;*
5. *Prend note des progrès réalisés dans la révision de la WHCBS ;*
6. *Prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies et initiatives régionales et thématiques de renforcement des capacités, et invite les États parties et tous les partenaires et parties prenantes concernés, y compris les Organisations*

consultatives, à soutenir et à suivre la mise en œuvre des stratégies et initiatives élaborées pour chaque domaine régional et thématique ;

7. Remercie les gouvernements de l'Australie, de l'Arabie Saoudite, de la Norvège, de la République de Corée et de la Suisse pour leur soutien financier continu à la WHCBS et au programme Leadership du patrimoine mondial, et remercie également les États parties de l'Allemagne, de la Belgique, de la Chine, de la France, de l'Irlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et d'Oman pour leur soutien aux activités de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial, notamment dans la région de l'Afrique ;
8. Encourage les États parties et les autres parties prenantes à continuer à soutenir la mise en œuvre de la WHCBS en apportant un soutien financier et/ou en renforçant les ressources humaines des institutions concernées ;
9. Réitère son appel à tous les États parties pour qu'ils fournissent des contributions volontaires spécifiques au Fonds du patrimoine mondial et/ou un soutien extrabudgétaire au Centre du patrimoine mondial et au programme Leadership du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités ;
10. Notant qu'un financement insuffisant a été mis à disposition pour la révision de la WHCBS jusqu'à présent, en appelle à nouveau aux États parties afin qu'ils contribuent des ressources financières spécifiques pour cette initiative ;
11. Demande enfin au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de soumettre un rapport d'avancement sur les activités de renforcement des capacités liées au patrimoine mondial et sur la WHCBS, pour examen lors de sa 47^e session.